

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION

Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction de la Commande Publique

Affaire suivie par Mme Déborah
CARUSO
Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
LG/DC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230616-DEC2023-208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

NOMENCLATURE : 01 - 01

DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE « FOURNITURE DE PRODUITS, MATERIELS ET MATERIAUX DE VOIRIE, RELANCE DU LOT 1 DES PROCEDURES AF22053 et AF23005, DECLARE INFRACTUEUX » – MN23024

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2124-3 alinéa 6 du Code de la Commande Publique.

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous la forme d'un marché négocié pour l'accord-cadre relatif à la fourniture de produits, matériels et matériaux de voirie, relance du lot 1 des procédures AF22053 et AF23005, déclaré infructueux en raison d'absence d'offres pour la 1^{ère} procédure, et d'offres inacceptable et irrégulière pour la 2^{de} ; qu'en conséquence cet accord-cadre a été adressé aux sociétés LMEN et SOSETP, les 2 sociétés ayant remis une offre lors de la seconde procédure,

Vu l'unique proposition technique et financière reçue du prestataire LMEN (62880), et la négociation écrite menée,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, en séance du 16 Juin 2023,

Décision n° 2023 – 208

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture de produits, matériels et matériaux de voirie, relance du lot 1 des procédures AF22053 et AF23005, déclaré infructueux - MN23024 avec le prestataire suivant :

Lot n°1 : Fourniture d'enrobés : Société LMEN (Les Matériaux et Enrobés du Nord), dont le siège social se situe : Gare d'Eau – CS 50016 – 62 880 ANNAY-SOUS-LENS pour un montant maximum par période s'élevant à 60 000€ H.T.

ARTICLE 2 : Le contrat est passé à compter de sa date de notification et aura pour échéance le 31 Janvier 2024. Il est éventuellement reconductible 3 fois pour une période de 12 mois, à l'initiative de la collectivité, sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 et seront prévus pour les suivants.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 16 JUIN 2023

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Pierre MAZURE